

LOCATION DE SALLES

ESPACE AUGUSTINE COUTIN

	Associations et groupements locaux	Entreprises et particuliers locaux	Associations, groupements, entreprises et particuliers extérieurs	Personnel communal
Type de manifestation	TARIFS 2024	TARIFS 2024	TARIFS 2024	TARIFS 2024
Ensemble grande salle, salle Juge et Hall				
AG/Réunion de travail	Gratuit			
Fête de famille/activités lucratives	366 €	725 €	1 477 €	486 €
Redevance chauffage du 15/10 au 15/04	/	55 € / Location 105 € / WE	55 € / Location 105 € / WE	55 € / Location 105 €/WE
Salle Juge				
AG/réunion de travail	Gratuit	123 €	159 €	
Fête de famille/activités lucratives	155 €	279 €	342 €	189 €
Redevance chauffage du 15/10 au 15/04	/	52€ /jour	52 € /jour	52 € /jour
Hall				
AG/réunion de travail	Gratuit	123 €	159 €	
Fête de famille/activités lucratives	161 €	167 €	227 €	135 €
Redevance chauffage du 15/10 au 15/04	/	52 € /jour	52 € /jour	52 € /jour
Office (cuisine)				
Fêtes de famille				
activités lucratives	77 €	134 €	285 €	108 €

OPTIONS

		TARIFS 2024
Ensemble grande salle, salle Juge et Hall		
Mise en place des tables et chaises		219 €
Nettoyage de la vaisselle		224 €
Sonorisation	Caution 2 000 €	219 €
Eclairage scénique	Caution 500 €	44 €
Vidéoprojecteur	Caution 1 000 €	99 €
Salle Juge ou hall		
Mise en place des tables et chaises		82 €
Nettoyage de la vaisselle		168 €

Gratuité pour toutes les activités scolaires et éducatives de la commune (Ecoles, Sou des Ecoles, USEP, OCCE)

Tarif dégressif :

- pour une utilisation de plusieurs jours consécutifs (ne concerne que l'ensemble grande salle et salle Juge) : à partir du 2ème jour réduction de - 50 %
- pour utilisation de l'ensemble Grande salle et salle Juge du lundi au jeudi inclus (hors jours fériés et veille de jours fériés) : réduction de - 30%

Pour les locations payantes : versement d'une caution égale au double du montant de la location

Détérioration de matériel : Facturation selon barème annexé au règlement d'utilisation de la salle

SALLE DESESTREIT

Type de manifestation	TARIFS 2024
Activités lucratives	79 €
Chauffage du 15/10 au 15/04	16 €/réunion

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

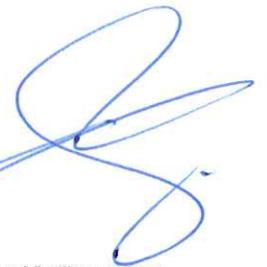
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Brice VANDEPITTE



Le Maire,
Michel BEAL

La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.